

Le fondement stratégique de notre réforme militaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **67 (1922)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-340564>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le fondement stratégique de notre réforme militaire.

L'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* ayant publié diverses propositions relatives à la réforme militaire et émanant des sociétés d'officiers, le colonel-divisionnaire Sonderegger, chef du service de l'Etat-major général, a été amené à exposer l'état présent de la question et la façon dont elle est envisagée par l'Etat-major. Nous traduisons presque *in extenso* les paragraphes de considérations générales. Ils permettront de compléter un débat ouvert par la *Revue militaire suisse* et dont le but est de rechercher sur quel fondement doit être édifié notre statut militaire à la suite des changements politiques et stratégiques issus de la guerre européenne. Nous laissons la parole au colonel-divisionnaire Sonderegger :

« Il est douteux que le moment actuel soit bien choisi pour entreprendre la réforme de notre appareil militaire. L'entreprise ne serait pas impossible, car on peut considérer comme suffisamment sûres les données sur lesquelles elle pourrait être établie, mais la pousser à fond serait ouvrir, pendant le passage de l'ancien au nouveau régime, une ère de transition qui serait aussi une ère de faiblesse. Faute d'être familiarisés avec les nouvelles institutions, commandants et troupe perdraient de leur assurance, et l'indispensable confiance dans le succès, à l'heure d'une action, en serait compromise. Mieux vaut réserver une réorganisation fondamentale pour une période de calme politique qui autorise à tabler avec quelque certitude sur une série d'années de paix.

» Le moment actuel ne remplissant assurément pas cette

condition, il est préférable de procéder à la réforme pièce par pièce, selon les nécessités les plus urgentes et les possibilités politiques, tout en s'attachant à un plan général déterminé (unter Einhaltung einer allgemein wohl überlegten Richtlinie), de telle sorte que la réorganisation des détails s'harmonise dans l'ensemble. Il semble qu'il puisse être ainsi procédé sur la base du projet général de la Commission de défense nationale.

» On a fait valoir à Lausanne que le fondement de l'organisation supposait une vue claire et complète de l'emploi de notre armée et des possibilités de cet emploi. Nul ne le contestera. Mais on observera qu'une discussion publique de telles considérations stratégiques n'irait pas sans inconvénients certains. C'est la raison pour laquelle on n'a pas, jusqu'à présent, abordé cet objet. Les expériences de la guerre et ses résultats politiques ayant modifié considérablement nos conditions stratégiques et notre façon de les juger, des études approfondies et étendues s'imposaient. Elles sont en très bonne voie, et se trouvent avoir été poussées assez loin, depuis un certain temps déjà, pour procurer une base à l'organisation de l'armée.

» Au surplus, les conditions d'emploi de nos troupes sur nos différentes frontières sont moins simples qu'on ne se les représente. Nous n'avons pas à envisager seulement, pour chaque front, les deux éventualités de notre entrée en ligne isolés ou en liaison avec un voisin, mais en outre deux autres éventualités, celles de l'attaque d'un Etat ennemi dirigeant contre nous toutes ses forces, ou une fraction de ses forces seulement. Ce dernier cas, dans lequel une partie des effectifs ennemis est retenue par notre cobelligérant, sans toutefois qu'il y ait coopération stratégique directe entre lui et nous, ni même appui matériel notable de sa part, ce cas n'est pas considéré dans la conception lausannoise. Il convient cependant que notre organisation militaire en tienne compte, ainsi que l'instruction de notre armée, car il est très facile d'en établir la supposition. Si désirable qu'il soit de limiter notre préparation à la guerre à quelques cas concrets, cette limite ne doit pas être trop étroite. Aucune hypothèse qui soit de nature à

entrer sérieusement en ligne de compte ne saurait être laissée de côté, et même une marge doit être ménagée pour les cas imprévus. A quel défaut, nous risquerions de lourdes déceptions. »

Le colonel-divisionnaire Sonderegger ajoute qu'à son avis, la Confédération doit se tenir au service militaire obligatoire et général, mais elle ne le pourra que si le sentiment de leurs devoirs militaires continue à animer nos jeunes gens, ainsi que l'esprit de sacrifice et le dévouement à la chose publique. Il se rallie à une opinion développée par la section saint-galloise des officiers, opinion basée sur la force acquise en Suisse par la tradition de ce régime et sur les services qu'il a rendus, non seulement en convainquant chaque citoyen de ce qu'il doit à la patrie en tant que défenseur de son sol, mais en rapprochant les milieux si divers de la Suisse dans cette conviction commune à tous. Au surplus, dit l'exposé des officiers saint-gallois, « l'expérience des corps de volontaires chargés de la police de la frontière pendant le service actif a surabondamment démontré qu'une troupe qui n'est pas constituée sur le fondement du service général ne présente chez nous aucune garantie de durée. En peu de temps, on a vu cet organisme soulever dans le peuple une opposition et une hostilité croissantes. A lui seul, et abstraction faite de toutes considérations militaires, ce motif s'oppose au remplacement de notre armée à base populaire par une troupe de professionnels ou de mercenaires. »

Abordant ensuite les considérations de stratégie, les officiers saint-gallois relèvent, qu'étant données nos circonstances stratégiques, on ne saurait faire fi des effectifs indispensables à notre armée de campagne pour l'exécution de sa mission. Ses 200 000 combattants sont déjà un minimum, et il n'est possible de les obtenir que par le recrutement général.

Passons à la conception lausannoise critiquée par le chef de l'Etat-major général. Elle a été formulée par le colonel E. Vuilleumier comme il suit :

« I. *Au point de vue stratégique d'abord* : un premier point qui me paraît bien certain, c'est que la Suisse neutre, appuyée ou non sur la Société des Nations, n'a pas à préparer une ar-

mée de conquêtes, une armée qui doit être organisée de façon à aller faire la guerre en pays étranger.

» Si cette éventualité se présentait, cela ne pourrait être que dans une seconde ou troisième période de guerre, ou tout au plus après une période de préparation spéciale dictée par des événements spéciaux. Ce sera en tous cas pour après-demain et après bien des événements. Or nous devons nous préparer pour demain. A chaque jour suffit sa peine.

« Donc, premier point : armée organisée pour se battre en Suisse, en défensive stratégique, avec nos ressources nationales, nos routes, nos chemins de fer, un service territorial et des étapes organisés pour notre armée dans notre pays. Toute autre tâche est postérieure et dépend de nos voisins plus que de nous.

» II. Un second point non moins certain, c'est que nous devons avant tout, et ne pouvons sérieusement nous préparer que pour la période durant laquelle nous serons *seuls*, livrés à nos propres moyens.

» Il ne faut pas nous faire d'illusions : Ou bien abandonnés de tous nous serons mangés au bout de peu de temps par l'un de nos puissants voisins ; nous sauverons l'honneur. Nous pourrions, même moins nombreux, remporter de premiers succès ; la bataille de Tannenberg est là pour le prouver ; mais après, nous devons forcément succomber à la longue si nous restons seuls.

» Ou bien un tiers (puissant voisin) viendra à notre aide ; et je pose ceci en fait : c'est que pour cette seconde période, période où un voisin nous apportera son artillerie lourde et sa formidable aviation, ses autos blindés et ses chars d'assaut, nous ne pouvons et ne devons pas nous préparer matériellement maintenant. Nous pouvons gymnastiquer l'esprit des chefs, développer leurs facultés de compréhension et d'adaptation, mais c'est tout. Ce seront de tout autres procédés de combat. Nous devons, comme l'armée belge, après nous être battus seuls, avec nos moyens limités, nous réorganiser et nous réinstruire pour pouvoir incorporer nos forces à d'autres ; nous devons apprendre à nous battre à côté de nos alliés, avec leurs moyens et ceux qu'ils nous fourniront, leur

armement et leurs procédés de combat. Ceux qui ont lu les récits des batailles de l'Yser et des Flandres de fin 1914 savent comment l'artillerie française a dû venir se marier à l'infanterie belge et la fusion qui a dû s'opérer.

» III. *Combien durera cette période où nous nous battons seuls ?*

» En d'autres termes, pour combien de temps devons-nous préparer notre instrument actuel : dotation et ravitaillement en hommes, en armes, en munitions, en vivres, en benzine, etc. ? C'est là une question d'appréciation. Mais si l'on pose le problème comme je le pose, les idées ne divergent pas énormément : 15 jours, 1 mois, 6 semaines, deux mois au maximum si vous voulez.

» C'est pendant cette période qu'au point de vue militaire notre sort se jouera et dépendra de nous seuls. C'est la période pour laquelle nous devons être absolument prêts et mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire. Après, notre armée ne sera plus qu'un élément d'un tout différent et probablement beaucoup plus considérable. Le matériel, les hommes, les munitions, les vivres et l'instruction des procédés de combat qui devront être préparés pour la deuxième période nous intéressent beaucoup moins que ce qui doit être prêt d'ores et déjà pour la première.

» Je ne veux pas dire que nous ne devrions rien *prévoir* pour la deuxième période ; loin de moi cette idée. Je veux simplement dire que, ne pouvant tout faire et devant nous limiter, nous devons tout préparer à l'extrême pour la première période, parce que c'est l'essentielle, et que pour la seconde, il ne nous faut faire que ce qui sera certainement utile. La seconde période, en effet, ne peut exister que si la première réussit.

» IV. *Guerre de deux mois en Suisse avec nos seules ressources* : Nos ressources ? Elles seront toujours très limitées à cause de la question économique. Quand on pense à ce que coûtent les gros tanks français qui passent à travers les maisons, et que notre budget annuel est de 80 millions, cela donne à réfléchir ; quand on songe au développement pris par l'aviation : chasse, observation, bombardement, et qu'on compare

à ce que nous avons ; quand on pense que la France a des sur-Berthas, qui tirent au delà des 120 kilomètres des Berthas allemandes, on déduit forcément de ces comparaisons que, ne pouvant créer un appareil semblable, nous devons, d'une part, chercher par une tactique appropriée à mettre ce grand appareil dans les pires conditions de fonctionnement et, d'autre part, créer pour nous et dans la limite de nos moyens un appareil qui réponde à cette tactique que nous voulons imposer à l'ennemi. Ce sont ces conditions qu'il faut nous efforcer de rechercher et de mettre à profit ; il nous faut créer un instrument qui assure le rendement maximum dans ces conditions-là. »

* * *

Récapitulons maintenant l'état du débat dans la *Revue militaire suisse*. Celle-ci a développé ou résumé cinq opinions, savoir, ci-dessus, celles des officiers de Lausanne, des officiers saint-gallois et du chef de l'Etat-major général ; dans sa livraison de juillet 1922 celle du colonel Lecomte ; dans ses livraisons de mars et avril 1921 celle du colonel Feyler. Ce dernier se propose de compléter prochainement son étude de 1921 à l'aide des leçons de la guerre européenne telles que les plus récentes publications les font ressortir. Il va sans dire que toutes contributions d'autres camarades et collaborateurs seront les bienvenues.

Après quoi, il deviendra possible de tenter une conclusion à tirer de ces opinions diverses, dont quelques-unes se complètent réciproquement, dont d'autres se contredisent et s'opposent, mais qui toutes s'accordent sur ce point qu'elles font ressortir, dans leur ensemble, l'ampleur et la complexité du problème à résoudre.

